
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-05-05

Objet :
**Convention
d'accueil d'un
collaborateur
occasionnel à la
médiathèque
municipale**

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
07/05/2026

Excusés :

DUTOIT Jean Michel, pouvoir BLONDEAU Alain

Date de
publication
20/05/26

Absent :

Nombre de
Conseillers

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Votants : 29

Considérant le projet de construction de la maison de la culture de Wavrin et la municipalisation de la bibliothèque au 01/05/26 ;

Considérant la délibération 2018-06-11 relative au remboursement des frais kilométriques du personnel communal de Wavrin ;

Suite à la commission « administration générale » du 05/05/26 ;

La collectivité a décidé, pour le bon fonctionnement de la maison de la culture de Wavrin, de faire appel à des collaborateurs occasionnels (bénévoles) afin d'assister la responsable de la médiathèque. Le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public.

La proposition annexée de convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel fixe les conditions de présence et d'activité des administrés en leur qualité de bénévole au sein de la structure. Elle complète la charte du bénévole de la médiathèque de Wavrin, l'acceptation de cette convention valant acceptation de la charte.

Enfin, les frais occasionnés par les déplacements, dans le cadre des missions de service public effectuées par les bénévoles, feront l'objet d'un remboursement par la collectivité sur ordre de service, conformément aux règles applicables aux fonctionnaires territoriaux et à la délibération 2018-06-11 « remboursement des frais kilométriques du personnel communal ».

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Approuve le recours au bénévolat dans le cadre du bon fonctionnement de la médiathèque municipale,
- Approuve la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel annexée et soumise à la signature des bénévoles,
- Approuve la charte du bénévole de la médiathèque de Wavrin, qui cadre les rôles, missions et engagements, ainsi que les obligations en matière de déontologie,
- Autorise l'élaboration et la mise à jour annuelle de la liste nominative des bénévoles,
- Autorise le remboursement des frais de déplacement des bénévoles ayant signé la charte, selon les modalités présentées,
- Autorise M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel (pouvoir BLONDEAU Alain), LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,


Carmen PLANCQ



Le Maire,


Alain BLONDEAU